

INSCRIPTION EN 6^e

dans un **collège public** du département des Yvelines
rentrée scolaire 2026

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2026.

Le directeur d'école est votre référent pour vous guider dans vos démarches.

Pensez à rendre les documents (volets 1 et 2) impérativement dans les délais indiqués par l'école de votre enfant.

DÉCOUVREZ LE COLLÈGE DE VOTRE SECTEUR

(à titre indicatif)

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/la-sectorisation/>

NOTIFICATION D'AFFECTATION EN 6^e

à partir de 4 juin 2026



INSCRIPTION AU COLLÈGE

avant le 16 juin 2026

 **DEMANDE DE DÉROGATION**
avant le 10 avril 2026

 **FORMULER UN RECOURS GRACIEUX**
avant le 16 juin 2026

 **RÉPONSE AU PLUS TARD**
le 3 juillet 2026

CRITÈRES DE PRIORITÉ HIÉRARCHISÉS

- 1 élève en situation de handicap
- 2 élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège souhaité
- 3 élève susceptible de devenir boursier en collège (critère social)
- 4 fratrie
- 5 domicile de l'élève situé en limite du secteur de l'établissement
- 6 élève suivant un parcours scolaire particulier, y compris dans le collège de secteur
- 7 autres situations

ATTENTION

Les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou instruits dans la famille et souhaitant intégrer un établissement public trouveront la procédure à suivre ainsi que le calendrier associé, sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines courant mars 2026 sur <http://acver.fr/admission-public>